surveillance active sur ces derniers; mais il n'en est plus de même dès que l'exploitation devient plus étendue, que l'entrepreneur ne prend plus une part directe aux travaux, que des soins administratifs réclament une partie de son temps et l'empêchent d'avoir continuellement l'œil sur les travailleurs dispersés souvent sur une grande surface.

Il y a bien peu d'hommes dans la condition des aides et encore plus dans celle des manouvriers qui n'aient besoin d'être surveillés dans leurs travaux, tant sous le rapport de l'emploi le plus fructueux qu'ils doivent faire de leur force et de leur temps, que sous celui de la bonne direction à donner à ces travaux. Cette surveillance, si importante pour les intérêts du maître, ne peut être convenablement établie, quand celui-ci ne peut pas l'exercer complètement par lui-même, qu'au moyen d'un *bon mode d'organisation* du personnel. « Cette organisation, dans l'opinion d'un de nos plus habiles administrateurs (1), est en définitif la chose du monde la plus simple et, s'il en coûte quelques soins pour l'établir, ce n'est que dans les 1ers instans, et l'on en sera amplement dédommagé par les facilités qu'elle présente dans l'exécution de toutes les opérations auxquelles on veut se livrer. Une fois la chose montée, tout va seul et l'on est surpris de la simplicité de la marche d'une machine qui, au 1er coup d'œil, paraît compliquée. Je puis assurer que tout homme qui voudra se donner la peine d'organiser une exploitation sur des principes raisonnés, parviendra sans peine à obtenir, dans l'exécution de tous les travaux, non-seulement plus de *perfection*, *mais infiniment plus d'économie* que les 95 centièmes des cultivateurs de profession; et il est également certain que dans toute exploitation, la circonstance qui exercera la plus puissante influence sur le succès, c'est la tournure de caractère qui dispose plus ou moins l'homme qui la dirige à établir et à maintenir avec fermeté l'ordre dans l'administration qu'on peut diviser en 2 principales branches, la comptabilité et l'organisation destinée à établir la subordination parmi tous les employés. Un cultivateur qui ne peut exécuter de ses mains tous les travaux de sa ferme, est obligé d'employer des bras étrangers, et ce sera toujours du plus ou moins d'habileté qu'il mettra à manier cet instrument essentiel que dépendront en grande partie ses succès et sa fortune. »

Dans les établissemens de moyenne étendue, on tient assez souvent un *maître-valet* ou *premier aide* qui est chargé de l'inspection des travaux aux champs et de maintenir l'ordre parmi les travailleurs avec lesquels il prend part à tous les labeurs. Dans ceux qui sont plus étendus, on confie parfois la surveillance générale des travaux, sous les ordres du maître, à un agent qui ne travaille pas par lui-même et qui est pris ordinairement dans une classe plus élevée que celle des manouvriers des campagnes, et qui prend le titre de *contre-maître;* ainsi, dans les plus grandes fermes anglaises, il n'y a qu'un seul *contre-maître* (*bailiff* ou *steward*) qui dirige les laboureurs, les bouviers, les bergers, tous les manouvriers, et qui souvent est chargé des ventes et des achats. Ce contre-maître est tantôt un jeune homme instruit qui apprend ainsi à administrer un grand domaine, tantôt un praticien habile qui en fait sa profession et est assez largement rétribué par les fermiers, qui sont généralement riches dans ce pays de grande culture.

« Cette méthode, dit M. de Dombasle, me paraît plus coûteuse que celle que je recommande et bien moins efficace pour obtenir une exécution parfaite dans toutes les branches des travaux. En effet, il est impossible à un seul homme d'être continuellement partout, et cependant, de tous les genres d'ouvrages qui s'exécutent à la fois dans une exploitation, il n'y en a pas un qui n'exige une surveillance très assidue, tant sous le rapport du bon emploi du temps de la part des ouvriers qui l'exécutent, que sous celui des soins dans l'exécution. D'ailleurs il est bien plus facile de trouver des hommes capables de diriger chacun une branche de travaux déterminée, qu'un seul sujet capable de les embrasser toutes. Il n'y a pas un homme qui ne soit propre à une chose en particulier, il ne s'agit que de le mettre à sa place. Dans la méthode que j'ai adoptée, chaque *chef de service* est un homme qui travaille lui-même avec les ouvriers dont la direction lui est confiée. Avec un peu de discernement on trouve assez facilement, parmi les habitans des campagnes, des hommes capables de remplir cette tâche, qui est toujours ambitionnée par eux, d'abord à cause de l'espèce de supériorité qu'elle leur donne sur leurs égaux, et ensuite parce qu'il en résulte pour eux une augmentation de salaire. »

Voici maintenant les divers chefs de service que le directeur de Roville avait jugés indispensables à son établissement qui se compose de 180 hectares de terres labourables ou prés, mais qui, par sa nature même et sa destination, par les distractions continuelles qui ne permettent pas au maître de veiller lui-même à l'exécution des détails ainsi que pourrait le faire un homme qui ne serait que cultivateur sur une ferme de même étendue, se trouve dans un cas particulier.

1° Un *chef d'attelages* chargé de transmettre les ordres à tous les valets, de surveiller le travail exécuté par tous les animaux de trait, ainsi que les soins que ces derniers exigent à l'écurie; il conduit lui-même un attelage. Deux valets, l'un parmi ceux qui soignent les bœufs et l'autre parmi ceux attachés aux chevaux, exercent, sous le nom de *brigadiers*, leur surveillance sous l'autorité du chef d'attelage, tant à l'écurie que dans le travail. 2° Un *chef de main-d'œuvre* chargé spécialement de la surveillance des manouvriers ainsi que de leur choix, et responsable de la bonne exécution de l'ouvrage. 3° Un *irrigateur* chargé de la conduite des eaux pour 18 hectares de prés arrosés, des autres travaux qu'exigent ces prés, de surveiller les faucheurs, faneurs, etc., de faucher et de conduire en été aux écuries les fourrages verts pour le bétail, de veiller l'hiver à toutes les

(1) *Annales de Roville*, tom. II, pag. 203.